

MANDAT RELATIF A UNE OPERATION DE TELETRANSMISSION ENTRE UNE ENTREPRISE ET UN ORGANISME AGREE

L'entreprise / la société

Siret N°:

Adhérente sous le N° :

représentée par : _____

ci-après dénommée « **le mandant** », déclare avoir opté pour la procédure de télétransmission de ses données fiscales et comptables Edi-tdfc, et **donne mandat** , par le présent, à l'organisme de gestion agréé :

CGA DE VAUCLUSE
141 route des Rémoleurs B.P. 60955
84092 AVIGNON Cedex 09
Siret : 313 402 240 00045 Agrément N° 1.01.840

ci-après dénommé « **le mandataire** », pour la transmission par voie électronique, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant de son choix, des déclarations ou des données comptables, ainsi que tous les documents annexes les accompagnant et de toutes informations complémentaires demandées par les Services des Impôts des Entreprises et le Centre de Services Informatiques de Strasbourg, selon les cahiers des charges établis par la Direction Générale des Impôts,

- le cas échéant, pour la régularisation des anomalies déclaratives détectées par le système et restituées par des accusés de réception, avis de traitement ou certificats de réception ;

1. Caractéristiques des téléprocédures

Les procédures assurent notamment les fonctions suivantes :

- l'identification de l'émetteur et de l'auteur de l'acte ;
- l'intégrité des données ;
- la lisibilité et la fiabilité de la transmission ;
- la mémorisation de la date de transmission ;
- l'assurance de la réception ;
- la conservation des données transmises.

Conformément aux cahiers de charges des télé procédures disponibles :

- en matière fiscale auprès de la Direction générale des im pôts,
- en matière comptable auprès de l'Association EDIFICAS,

2. Exercice du droit d'accès et de rectification

Les droits d'accès et de rectification des données acquises via les procédures ci-dessus peuvent être exercés dans les conditions habituelles auprès de l'administration ou de l'organisme gestionnaire du dossier professionnel du contribuable.

3. Obligations du mandataire

Au titre du présent mandat, le mandataire doit suivant les téléprocédures :

- établir les documents indiqués ci-dessus ;
- respecter les dates limites de déclarations et de transmission des informations de télépaiement ;
- communiquer dans les plus brefs délais au mandant les montants et les références des « certificats » valant « accusé de réception des opérations de télétransmission des déclarations » et/ou de « reprise en compte des informations nécessaires à l'initialisation d'un paiement » ;
- au cas où la télétransmission serait impossible, pour quelque raison que ce soit, utiliser la procédure papier dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- et généralement accomplir les formalités nécessaires pour la mise en œuvre des téléprocédures comme par exemple, la déclaration à la CNIL.

4. Obligations du mandant

Le mandant adressera au mandataire, dans **le délai de 15 jours avant la date limite des dépôts des déclarations**, toutes informations et documents que ce dernier estimera nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le mandant accepte que les données télétransmises par le mandataire dans le cadre du présent mandat puissent faire l'objet d'une agrégation globale et nominative à des fins de documentation économique générale.

5. Durée du mandat

Le présent contrat est conclu pour des opérations de télétransmission des déclarations à effectuer à compter de l'année 2009

Ce contrat, se renouvelant par tacite reconduction, est établi pour une durée indéterminée. Il prendra fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois, ou en cas de radiation du mandant des registres de l'organisme de gestion agréé.

Un dépôt papier de la déclaration de résultat à la direction des impôts vaut résiliation de l'adhésion à la procédure Edi-tdfc.

Le présent mandat est soumis à la loi française. Compétence est donnée aux tribunaux dans le ressort desquels est établi le mandataire.

Fait à, le

Signature du mandant

Signature du mandataire

CGA DE VAUCLUSE

*précédée de la mention manuscrite :
« Bon pour mandat »*

*précédée de la mention manuscrite :
« Bon pour acceptation de mandat »*



TELETRANSMISSION OBLIGATOIRE DE LA DECLARATION DE RESULTAT :
**DECLARATION DE TRANSMISSION PAR
L'INTERMEDIAIRE D'UN PRESTATAIRE DE
SERVICES**

Je soussigné

*Agissant, pour le compte de l'entreprise identifiée ci-dessous
en qualité de :*

Dénomination de l'entreprise

Adresse de l'entreprise :

N° SIRET :

Déclare que, dans le cadre de l'obligation de télétransmettre les déclarations de résultats prévue par l'article 1649 E et 1649 H du code général des impôts¹, l'entreprise susvisée aura recours aux services du partenaire EDI mandaté par elle et identifié ci-dessous :

Dénomination du partenaire EDI :..... ECM Association.....
Adresse :153 rue de Courcelles.....
.....75017 PARIS.....
.....Numéro partenaire EDI DGI : 7501751.....

Fait à, le
Signature et cachet de l'entreprise :

¹ Les articles 1649 E et 1649 H obligent les Organismes de Gestions Agréés de dématérialiser et de télétransmettre aux services fiscaux, selon la procédure TDFC, les attestations qu'ils délivrent à leurs adhérents, ainsi que les déclarations de résultats, leurs annexes et les autres documents les accompagnant.